Ville de Maîche

Nos réf. : NH/ CA7

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-81 - Règlementation de la circulation rue de l'Europe et rue du gymnase à l'occasion du cross du collège Mont-Miroir les 29 et 30 septembre 2026.

Le Maire de MAÎCHE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212.1,
VU le Code de la Route,
VU la demande en date du 11 septembre 2026 de M Didier VERGUET, principal du collège Mont Miroir, d'organiser le cross de son établissement en empruntant une partie de la voie publique,
CONSIDERANT qu'il importe à cet effet de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite rue de l'Europe entre les carrefours formés avec la rue de Madrid et la rue d'Athènes :

- Mardi 29 septembre 2026 de 13h30 à 16h30
- Mercredi 30 septembre 2026 de 08h00 à 12h00

La circulation sera déviée par les rues adjacentes, l'accès des riverains à leur domicile sera toutefois maintenu. Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours.

Article 2 : La circulation sera interdite rue du Gymnase au-dessus du contrôle technique et sur la desserte des autocars.
Cette interdiction ne concerne pas les secours.

Article 3 : Des panneaux seront posés par les services de la ville pour matérialiser le présent arrêté. Des barrières type Vauban seront mises à disposition du collège afin de sécuriser le parcours.

Article 4 : La gendarmerie et les gardiens de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie à Maîche,
- Monsieur le responsable du centre d'incendie et de secours à Maîche
- Monsieur le principal du collège Mont-Miroir,
- Mme la Directrice Générale des Services de la ville de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale,

Maiche, le 21 septembre 2026
Le Maire,
Régis LIGIER.

MAIRIE de MAÎCHE (Doubs)

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr